

Justificatifs de domicile

Quel justificatif de domicile pour un permis de conduire ?

- Une facture d'électricité (moins de 6 mois)
- Une facture d'eau (moins de 6 mois)
- Une facture de gaz (moins de 6 mois)
- Une facture de téléphone (moins de 6 mois)
- Un avis d'imposition (moins d'1an)
- Une quittance de loyer (provenant d'une agence et non manuscrite seulement et datée de moins de 6 mois)
- Attestation d'un fournisseur d'énergie (moins de 6 mois)

Justificatifs refusés pour un permis de conduire :

- Un échéancier voire une lettre résiliation
- Une quittance de loyer (entre particuliers)
- Un avis de taxe d'habitation
- Un bulletin de salaire
- Un permis de conduire
- Un relevé bancaire
- Un relevé de la CAF
- Un titre de propriété
- Une attestation d'assurance

Si vous êtes hébergé chez vos parents :

L'un des justificatifs admis ci-contre, au nom de votre parent + une copie de la pièce d'identité du parent ou de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur signée par vous et le parent hébergeant.